



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

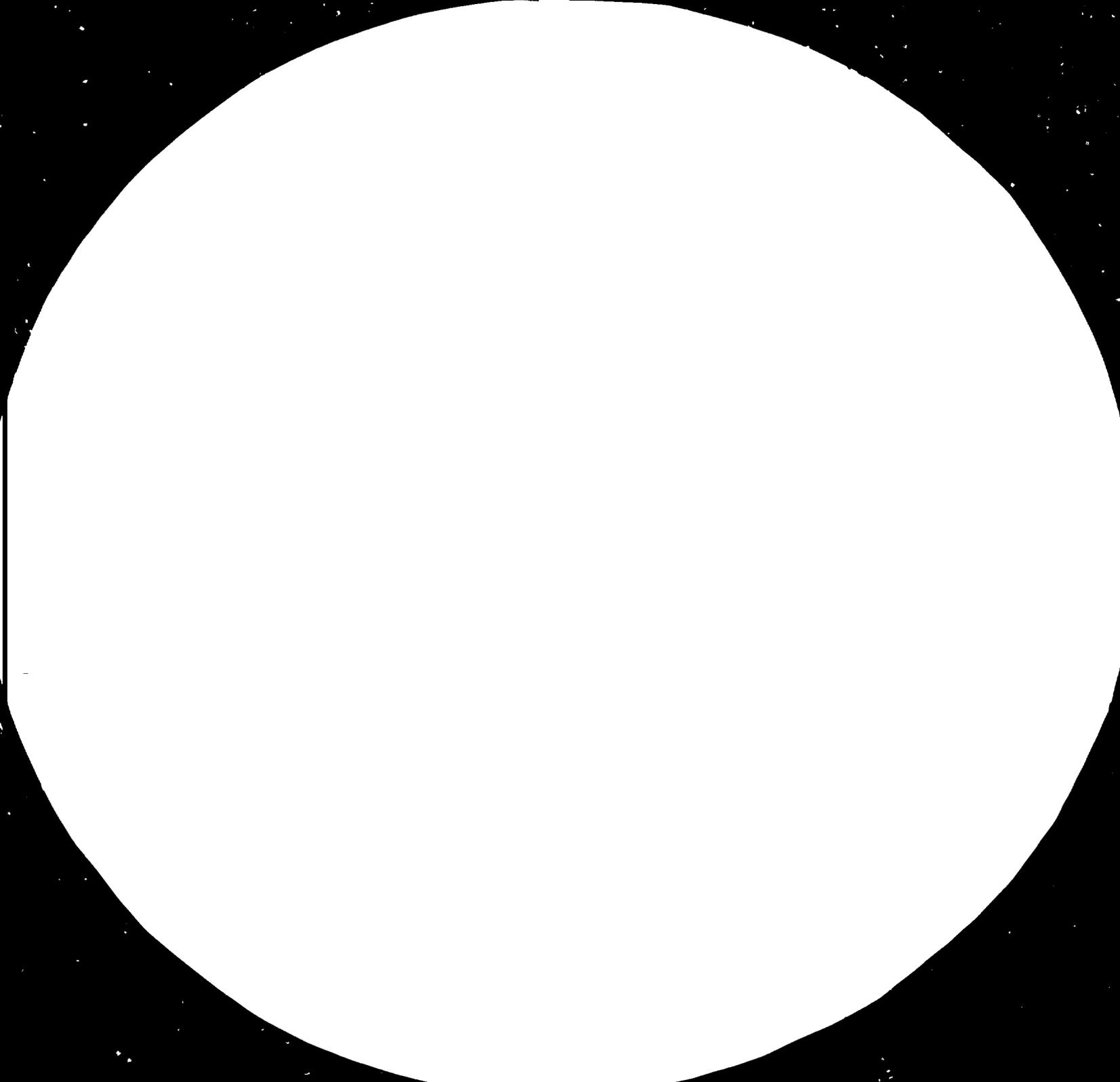
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



14641-F



Distr.
LIMITÉE

ID/WG.439/6
13 mai 1985

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ORIGINAL: FRANCAIS

Réunion d'experts de haut niveau
sur la dette extérieure de l'Afrique
dans le secteur industriel

Vienne (Autriche), 14-17 mai 1985

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

ET DETTE EXTERIEURE*

Communication de la Banque
Africaine de Développement

3795

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point
rédactionnelle

V.85-26084



S O M M A I R E

	Page
Introduction	1
Allocations des ressources extérieures et ses effets sur la dette	3
La consolidation de la dette extérieure	6
La petite et moyenne industrie : promotion d'une classe de managers industriels	9
Les opérations de cofinancement avec les banques commerciales	9

—ooo0ooo—

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE ET DETTE EXTERIEURE

ONADI du 14 au 17 Mai 1985

COMMUNICATION DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Introduction

1. Au cours des 25 premières années ayant suivi son indépendance, les performances économiques de l'Afrique ont été particulièrement modestes et sensiblement inférieures à celles des autres régions en voie de développement. La croissance du PNB par habitant a été de 1,3% en moyenne par an au cours de la période 1960 - 1970, soit un taux nettement inférieur à celui de 3,5% enregistré pour l'ensemble des pays en voie de développement. La décennie 1970 - 1980 a été marquée par des résultats encore plus défavorables, avec une croissance annuelle du PNB par habitant de 0,8% en moyenne. Le rapport économique sur l'Afrique pour 1985 de la Banque Africaine de Développement et de la Commission Economique pour l'Afrique, souligne la persistance de cette évolution défavorable. "En 1984, la production par habitant a une fois encore diminué et l'on estime qu'elle a été inférieure de 10 pour cent à son niveau de 1980". D'une manière générale, "la croissance enregistrée a été soit minime soit négative".

2. Certes, les performances médiocres de l'Agriculture ont fortement contribué à cette contre-performance du développement économique de l'Afrique. Cependant cette évolution défavorable des économies africaines doit également être imputée à l'échec des stratégies d'industrialisation adoptées par la plupart des pays africains au lendemain de leur indépendance politique. Les résultats enregistrés dans ce secteur n'ont guère été à la hauteur des espoirs.

3. A leur indépendance, presque tous les pays africains avaient accordé, à côté de l'agriculture, une priorité relativement élevée au développement industriel. Ils attendaient de l'industrie :
 - (i) une impulsion décisive à la croissance d'ensemble de leur économie;
 - (ii) une rapide création d'emplois, d'autant plus opportune que la libération de main d'oeuvre attendue de l'amélioration souhaitée de la productivité dans l'agriculture et la pression démographique sont autant de facteurs propres à engendrer un excédent potentiel de main d'oeuvre rurale à utiliser dans d'autres secteurs.

- (iii) un rôle catalyseur dans la formation professionnelle de la main d'oeuvre, permettant une certaine maîtrise de technologie moderne.
- (iv) d'abord des économies substantielles en devises et plus tard des gains de devises par l'exportation.

4. Nous ne tenterons pas d'établir un bilan de l'industrialisation, mais plutôt de présenter l'interaction de la dette extérieure avec l'industrialisation et de dégager les perspectives nouvelles pour un réajustement du financement du développement industriel. Auparavant nous rappellerons, quelques performances et les objectifs à moyen terme de ce secteur.
5. La croissance de la production des industries manufacturières a fléchi entre la décennie des années 60 et les décennies suivantes, passant de 7,1% à 5,3%. Il s'agit là d'une performance médiocre qu'illustre la formation du Produit Intérieur Brut dans les pays africains. La contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB est restée très modeste : 7,5% en 1960, 9,5% en 1970 et 9,9 en 1980. La contribution africaine à la formation de la valeur ajoutée manufacturière mondiale est de 0,8% en 1980. Le comportement du secteur manufacturier reste décevant durant les premières années de la décennie 80. La valeur ajoutée dans ce secteur a diminué en 1984 et reste inférieure à sa valeur de 1980. Ceci éloigne le continent d'autant de l'objectif quantitatif qu'il s'est fixé, à savoir contribuer pour 9,4% à la production manufacturière mondiale en 1990. Il convient de mentionner cependant que l'Algérie, l'Egypte et le Nigéria fournissent 43% environ de la valeur ajoutée manufacturière en 1980.
6. D'une manière générale, l'industrie africaine est trop tributaire des importations et dans certains cas, structurellement inefficace. Considéré comme hautement rentable, le secteur industriel n'a pas toujours bénéficié d'une allocation des ressources appropriées lui permettant de jouer un rôle dynamique. Il convient donc de redéfinir l'articulation du financement du développement économique afin de réduire les effets pervers d'un financement incohérent.

Allocations des ressources extérieures et ses effets sur la dette

7. Le développement économique est essentiellement fonction de la répartition des ressources entre la satisfaction des besoins présents et celle des besoins futurs, en d'autres termes entre la consommation et l'investissement. La faiblesse de l'épargne intérieure dans la plupart des pays africains a eu pour effet un recours quasi-chronique au financement extérieur. Les expériences historiques de par le monde, montrent bien que le processus de développement présente une croissance plus forte avec des apports de capitaux extérieurs qu'avec les seules ressources intérieures. Cependant des précautions doivent être prises. Les flux créateurs de la dette doivent surtout financer des projets et programmes qui rapportent suffisamment de devises convertibles pour assurer le service de la dette ou qui favorisent une économie de devises supérieure au flux du service de la dette et des divers intrants. Ceci pose donc le problème des arbitrages nécessaires dans la répartition sectorielle des ressources.
8. L'expérience de la Côte d'Ivoire serait un bon exemple pour illustrer le problème de l'allocation optimum des ressources extérieures et ses conséquences sur la dette garantie par l'Etat. La Côte d'Ivoire suit une politique économique libérale, mais pragmatique. Ainsi l'Etat n'a pas dédaigné intervenir dans l'économie quand elle jugeait nécessaire de suppléer à l'initiative privée insuffisante ou pas assez dynamique. En 20 ans de 1960 à 1980, son PNB a progressé en moyenne de 7% par an. La rapidité de ce développement a tenu à l'agriculture principalement du café, du cacao et du bois.
9. La politique industrielle a d'abord été axée sur la substitution des importations et la valorisation des matières premières agricoles. Le secteur industriel se caractérise par :
- (i) une forte présence des intérêts des publics. (Environ 55% des fonds propres étroitement associés aux intérêts privés étrangers environ 35% des fonds propres);
 - (ii) une concentration sur quelques sous-secteurs agro-industries et textiles produisant 65% de la valeur ajoutée manufacturières.
 - (iii) une prépondérance des grandes entreprises : 45 entreprises emploient 80% de la main d'oeuvre et fournissent 78% des exportations industrielles;

(iv) une grande faiblesse des petites et moyennes entreprises, et des relations très limitées entre les entreprises industrielles particulièrement entre les grandes entreprises étrangères et les petites entreprises locales.

10. Après une forte croissance de 11,6% par an en moyenne de 1960 à 1970, la croissance de la production manufacturière s'est ralentie progressivement. Son taux de croissance s'est située à 5,8% par an en moyenne de 1970 à 1980. A partir de 1981, la production industrielle regresse et reste inférieure à son niveau de 1980. La contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB reste encore modeste elle s'élève à 12% en 1983 contre 7% en 1960. Le secteur industriel n'a pas répondu aux espoirs placés en lui. Présentement plusieurs entreprises fonctionnent à 50% de leur capacité L'Etat et le secteur privé ont procédé à la fermeture de certaines usines et à des restructurations pour permettre une meilleure utilisation des investissements existants.
11. La structure et l'évolution de la dette extérieure présentent une corrélation significative avec le comportement du secteur productif. Au 31 Décembre 1984, la dette extérieure garantie de la Côte d'Ivoire a été évaluée à 3 130 milliards F CFA soit approximativement 7,54 milliards de \$ EU. Elle est composée à 74% d'emprunts directs et à 26% d'emprunts avalisés. A partir de 1980, l'Etat a contracté approximativement 1,77 milliards \$ EU d'emprunts non affectés (soit 23,5% de la dette extérieure totale) pour faire face aux difficultés économiques; sous forme de prêts d'ajustement structurel, des accords de confirmation du fonds monétaire international.
12. La répartition sectorielle des ressources affectées montre une nette prépondérance pour les transports et les équipements collectifs. Ces deux secteurs ont absorbé 46,9% des ressources, contre 15,7% pour les bâtiments administratifs, l'habitat et le tourisme. La santé et l'éducation ont obtenu 5,6%. Quant aux secteurs productifs-agricoles, agro-industrie et industrie, les emprunts contractés s'élèvent à 1,7 milliards \$ EU approximativement et représentent 29,5% des emprunts affectés. L'industrie manufacturière a absorbé directement et par le biais des lignes de crédit 700 millions de \$ EU environ soit 11,6% des emprunts affectés. Parmi les projets industriels, les complexes sucriers absorbent 465 millions de \$ EU, les complexes cimentiers 133 millions de \$ EU, la raffinerie de pétrole 288 millions de \$ EU. Les secteurs productifs ont été financés à 60% par des emprunts avalisés.

13. L'évolution historique de la dette extérieure ivoirienne présente des changements structurels notables. Jusqu'en 1976, la dette extérieure est restée modeste eu égard aux exportations et au Produit National Brut. Les ratios Dettes/exportations et Dettes/PNB étaient de 58,9% et de 25,9%, avec une dette publique garantie de 2,1 milliards de \$ EU et un service de la dette de 174 millions de \$ EU. En 1977, la dette extérieure a subi une forte croissance de 81%, en passant à 3,8 milliards \$ EU tandis que le service de la dette passant de 277 millions de \$ EU soit une croissance de 59%. Malgré la forte croissance du PNB et des exportations les ratios de la dette se sont détériorés : le ratio Dettes/Exportations est passé à 68,5% et le ratio Dettes/PNB à 31,4%. Il devient donc évident que l'appareil productif était en retard sur la dette extérieure. Un renversement de l'allocation des ressources devait s'opérer pour réduire à terme la pression de la dette extérieure sur l'économie. Malheureusement, le pays a continué à s'endetter fortement, le montant de la dette s'élevait à 5,7 milliards de \$ EU en 1980 et à 6,3 milliards \$ EU en 1982. Le service de la dette était passée respectivement à 311,2 millions \$ EU et à 996,7 millions \$ EU. En 1981, le ratio Dettes/Exportations atteignait 132,5%, tandis que le ratio Dettes/PNB était de 53,1%.
14. L'accélération de la dette à partir est due à une anticipation excessive sur un long terme des recettes d'exportation. La Côte d'Ivoire a aussi intensifié ses emprunts privés pour financer divers programmes d'investissement sans distinction du secteur économique. La dette privée est passée de 62% à 70% de la dette extérieure entre 1976 et 1977 à cause de l'augmentation sensible des crédits bancaires. Ces derniers ont représenté 63% et 72% de la dette privée respectivement en 1976 et 1977. Depuis cette date, les crédits bancaires constituent plus de 50% de la dette extérieure ivoirienne et leur pourcentage dans le service de la dette est alourdi passant de 37,6% en 1977 à 68,8% en 1980 et à 70,4% en 1982.
15. Le poids de la dette sur l'appareil productif était devenu insupportable dès 1980 d'autant plus que les recettes d'exportations subissaient une forte contraction due à la baisse des prix mondiaux du café et du cacao et que d'autre part certains projets productifs (sucre, ciment, raffinerie de pétrole) se sont avérés mal conçus, économiquement et financièrement peu rentables.

15. Cet aperçu sommaire, permet de dresser un premier constat :

- (i) Le recours aux ressources financières extérieures n'a pas suscité une politique cohérente et judicieuse d'allocation sectorielle permettant aux secteurs productifs de générer les recettes en devises nécessaires pour la couverture du service de la dette;
- (ii) la sélection des projets et programmes a parfois manqué de rigueur même dans les secteurs productifs. De ce fait, ces investissements n'ont pas toujours répondu à l'attente,
- (iii) les flux financiers ont subi un changement structurel notable. Les crédits bancaires servis aux conditions dures ont été très utilisés à cause de la facilité de leur mobilisation et de leur souplesse;
- (iv) l'alourdissement rapide du service de la dette s'est avéré insupportable pour l'appareil productif d'où les multiples demandes de consolidation de la dette extérieure.

La consolidation de la dette extérieure

17. L'appareil productif s'avérant incapable de générer de générer suffisamment de recettes extérieures, les déséquilibres macro-économiques s'aggravant, les tensions sur la Balance des Paiements contraignent les pays africains à recourir à la consolidation de leurs dettes extérieures. La consolidation qui consiste à un rééchelonnement ou un réaménagement de la dette doit revêtir un double caractère pour qu'elle offre des chances de succès. Sur le plan financier, elle peut consister autant à un report qu'à un allègement des échéances ; sur le plan économique, elle doit permettre la création, la restructuration ou la relance de l'appareil productif.

18. L'aspect financier de l'opération est généralement le plus connu. Les consolidations se font au Club de Paris qui réunit les

représentants des gouvernements créanciers pour les créances publiques et au Club de Londres qui réunit les représentants des banques commerciales créancières pour les créances commerciales. Les créanciers ont lié de plus en plus cette opération à un diagnostic économique préalable effectué par le Fonds Monétaire International et l'octroi par ce dernier de facilités élargies. Les deux clubs agrèent les principes de l'opération en définissant sa nature, les termes de la consolidation, les taux d'intérêt ; ils adressent des recommandations générales en vue des négociations bilatérales et préconisent les modalités de la mise en oeuvre. Par la suite le pays procède à des négociations séparées avec chaque gouvernement ou banque créancière.

19. De 1975 à 1983, les Clubs de Paris et de Londres ont négocié la consolidation de la dette extérieure de 34 pays dont 15 africains. Quarante négociations ont été menées avec les pays africains sur un total de 84. Le Zaïre a procédé à 6 négociations, le Togo à 5, le Sénégal, le Soudan et le Libéria à 4. Le Togo est le seul pays africain à avoir obtenu deux consolidations auprès du Club de Londres. Au 31 Décembre 1983, la dette extérieure africaine consolidée s'élevait à 11,1 milliards de \$ EU pour un encours de 96,6 milliards \$EU, soit 11,5 % environ. Le Club de Paris a consolidé 7,8 milliards de \$ EU représentant 14 % des créances publiques tandis que le Club de Londres négocié 3,2 milliards \$ EU, correspondant à 8 % des créances privées garanties par l'Etat.
20. La consolidation est sollicitée sur la base d'une argumentation économique et financière démontrant l'existence et la persistance de sérieuses difficultés de paiement. Sa nature et son ampleur sont déterminés sur la base d'un programme économique et financier permettant d'apprécier l'évolution prévisionnelle de certains indicateurs économiques et financiers ainsi que la viabilité des mesures à mettre en oeuvre. Ainsi la consolidation devrait prendre appui sur un programme d'ajustement s'articulant autour d'une relance ou une restructuration de l'appareil productif associant intimement l'industrie et l'agriculture. Une réadaptation du flux des capitaux et de son allocation optimale pour le développement de

pour le développement de l'industrie et de l'agriculture sont nécessaires ; cependant il convient de mettre en place une politique cohérente d'incitations capables de stimuler des gains de productivité et la compétitivité.

21. Lors des négociations, les principaux problèmes rencontrés par les pays sont généralement les suivants :

(i) la définition de la dette concernée. Il s'agit de circonscrire l'opération à une partie de la dette contractée avant une date prévue mais surtout le nombre d'échéances en principal et en intérêts de cette dette qui peut bénéficier d'un allègement. Le Club de Londres est souvent réservé pour la consolidation des intérêts ;

(ii) Les termes de la consolidation. ont une très grande importance. Ils doivent être négociés en relation avec les prévisions économiques et financières, afin que l'effet de l'allègement soit en harmonie avec la relance de l'appareil productif. Mais bien souvent, il s'agit du principal point d'achoppement des négociations financières.

(iii) Le taux d'intérêt, et les conditions de l'intérêt à verser sont fixés bilatéralement.

22. Un recours continué à la consolidation de la dette extérieure traduit l'insuffisance des mesures économiques et financières des programmes d'ajustement. Les pays africains qui ont un appareil productif modeste devraient, à l'instar du Mexique et de la Colombie, chercher une consolidation pluriannuelle de leur dette, tout en négociant une assistance financière mieux adaptée à la restructuration de leur appareil productif. A cet effet, il convient de réfléchir sur les modalités des lignes de crédit participatives pour la promotion de la petite et moyenne industrie et le cofinancement avec les banques commerciales dans le secteur industriel.

La petite et moyenne industrie : promotion d'une classe
de managers industriels.

23. L'histoire de l'industrialisation dans le monde démontre que le développement économique, et social d'un pays est fonction de la densité et de la diversité de son tissu industriel. Celui-ci est constitué essentiellement de grappes de petite et moyenne industries. Celle-ci représente de ce fait la base de l'appareil productif susceptible de rapides adaptations. Dans leur stratégie de développement industriel, les pays africains avaient inversé les rôles, mettant l'accent sur la grande industrie très onéreuse, rigide mais prestigieuse. Les résultats sont connus et hélas, plusieurs pays ont révisé leur stratégie industrielle en conséquence, privilégiant la petite et moyenne entreprise.
24. Nous pensons qu'une nouvelle dimension doit être donnée à cette stratégie, à savoir encourager la création d'une nouvelle classe de managers industriels. Il s'agit de favoriser la reconversion de plusieurs cadres et de stimuler la création d'entreprises individuelles. Sur le plan financier, l'un des goulots d'étranglement de cette politique réside dans la faiblesse de l'épargne privée des promoteurs. Par conséquent, il convient de favoriser des prêts participatifs accordés à des conditions concessionnelles, pour permettre la constitution de fonds propres nécessaires. Les modalités de la mise en place d'une telle politique financière seront déterminées en fonction des particularités de chaque pays africain.

Les opérations de cofinancement avec les banques commerciales.

25. Du fait de la grave récession économique d'ensemble, le niveau des fonds de faveur disponibles pour les pressants besoins en développement économique de l'Afrique est devenu d'une insuffisance flagrante, et nombre de pays africains sont contraints de se tourner vers les milieux commerciaux pour obtenir les fonds nécessaires complémentaires qui leur font défaut.
26. Compte tenu de leur insuffisante connaissance des économies

africaines et des possibilités d'investissement qui leur y sont offertes, les banques commerciales ont eu tendance à se détourner de l'Afrique, ou à adopter à son endroit, des politiques restrictives de crédit. Les pays africains agissant à titre individuel ont reçu une part très limitée des prêts des banques commerciales. Plusieurs projets productifs n'ont ainsi pas pu voir le jour.

27.

Les institutions multinationales telle que la BAD peuvent donc instaurer des mesures grâce auxquelles les Etats africains pouvant être aidés à non seulement avoir accès aux fonds des marchés de capitaux, mais aussi à obtenir ces fonds avec les meilleurs termes possibles. Dans des projets hautement rentables, la présence d'une institution de financement multinationale serait un stimulant pour les banques commerciales qui, autrement, n'auraient peut-être pas été prêtes à fournir des prêts aux pays intéressés, ou qui les auraient offerts à des conditions moins favorables.

28.

Voici résumées, nos principales observations sur ce thème dont l'intérêt apparaît d'autant plus grand que le dilemme dette extérieure, constitution d'un appareil productif performant, doit être levé pour faire place à des actions appropriées et urgentes.

